

États financiers intermédiaires consolidés résumés non audités de

ROGERS SUGAR INC.

Trimestres clos le 29 décembre 2018 et le 30 décembre 2017

(aucun audit ni examen des présents n'a été réalisé par les auditeurs indépendants
de la Société)

ROGERS SUGAR INC.

(non audité)

États intermédiaires consolidés résumés du résultat net et du résultat global
(en milliers de dollars, sauf les montants par action)

	Pour les trimestres clos les	
	29 décembre 2018	30 décembre 2017
<i>États intermédiaires consolidés résumés du résultat net</i>		
Produits (note 19)	206 022 \$	204 883 \$
Coût des ventes	171 473	161 770
Marge brute	34 549	43 113
Charges administratives et de vente	7 795	8 187
Frais de distribution	3 772	3 241
	11 567	11 428
Résultat des activités d'exploitation	22 982	31 685
Produits financiers (note 6)	(98)	(135)
Charges financières (note 6)	4 740	4 139
Charges financières nettes (note 6)	4 642	4 004
Bénéfice avant impôt sur le résultat	18 340	27 681
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat		
Exigible	6 260	5 761
Différé	(1 331)	1 704
	4 929	7 465
Bénéfice net	13 411 \$	20 216 \$
Bénéfice net par action (note 14)		
De base	0,13 \$	0,19 \$
Dilué	0,12 \$	0,18 \$
	Pour les trimestres clos les	
<i>États intermédiaires consolidés résumés du résultat global</i>	29 décembre 2018	30 décembre 2017
Bénéfice net	13 411 \$	20 216 \$
Autres éléments du résultat global		
Éléments qui pourraient être reclasés par la suite dans le résultat net		
Couvertures de flux de trésorerie (note 9)	(2 349)	(367)
Impôt relatif aux autres éléments du résultat global (note 9)	622	97
Écarts de conversion	976	102
	(751)	(168)
Bénéfice net et résultat global pour la période	12 660 \$	20 048 \$

Les notes afférentes aux présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités en font partie intégrante.

ROGERS SUGAR INC.

(non audité)

États intermédiaires consolidés résumés de la situation financière
(en milliers de dollars)

	29 décembre 2018	29 septembre 2018	30 décembre 2017
Actifs			
Actifs courants			
Trésorerie	7 494 \$	2 101 \$	9 084 \$
Liquidités soumises à des restrictions (note 7)	–	846	3 348
Clients et autres débiteurs	80 330	81 736	69 316
Stocks (note 8)	173 312	179 325	182 544
Charges payées d'avance	3 436	5 304	2 168
Instruments financiers dérivés (note 9)	706	4 011	1 447
Total des actifs courants	265 278	273 323	267 907
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles	211 373	208 899	199 850
Immobilisations incorporelles	38 221	38 947	33 324
Autres actifs	934	985	1 037
Actifs d'impôt différé	13 644	12 976	13 947
Instruments financiers dérivés (note 9)	713	2 072	2 432
Goodwill	333 007	333 007	337 911
Total des actifs non courants	597 892	596 886	588 501
Total des actifs	863 170 \$	870 209 \$	856 408 \$
Passifs et capitaux propres			
Passifs courants			
Découvert bancaire	229 \$	5 469 \$	– \$
Facilité de crédit renouvelable (note 10)	34 000	12 000	87 500
Fournisseurs et autres créiteurs	84 841	113 777	80 189
Impôt sur le résultat à payer	2 875	3 506	1 153
Provisions	1 005	1 006	422
Obligations liées aux contrats de location-financement	50	50	50
Instruments financiers dérivés (note 9)	3 955	1 847	3 758
Débentures convertibles subordonnées non garanties (note 12)	–	–	59 434
Tranche à court terme des autres passifs à long terme (note 11)	–	773	3 876
Total des passifs courants	126 955	138 428	236 382
Passifs non courants			
Facilité de crédit renouvelable (note 10)	160 000	160 000	140 000
Avantages du personnel	31 671	31 494	37 698
Provisions	1 174	1 199	1 730
Instruments financiers dérivés (note 9)	3 717	2 720	2 231
Obligations liées aux contrats de location-financement	917	64	100
Débentures convertibles subordonnées non garanties (note 12)	142 868	142 421	52 417
Passifs d'impôt différé	42 963	44 238	41 129
Total des passifs non courants	383 310	382 136	275 305
Total des passifs	510 265	520 546	511 687
Capitaux propres			
Capital social (note 13)	100 639	100 639	101 335
Surplus d'apport	300 487	300 436	300 281
Composante capitaux propres des débentures convertibles subordonnées non garanties (note 12)	5 085	5 085	3 141
Déficit	(59 211)	(63 171)	(61 161)
Cumul des autres éléments du résultat global	5 905	6 656	1 125
Total des capitaux propres	352 905	349 645	344 721
Total des passifs et des capitaux propres	863 170 \$	870 209 \$	856 408 \$

Les notes afférentes aux présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités en font partie intégrante.

ROGERS SUGAR INC.

(non audité)

États intermédiaires consolidés résumés des variations des capitaux propres
(en milliers de dollars, sauf les nombres d'actions)

										Pour le trimestre clos le 29 décembre 2018		
	Nombre d'actions	Actions ordinaires	Surplus d'apport	Composante capitaux propres des débentures convertibles	Cumul du profit latent sur les régimes d'avantages du personnel	Cumul du profit (de la perte) sur les couvertures de flux de trésorerie	Cumul des écarts de conversion	Déficit	Total	\$	\$	\$
Solde au 29 septembre 2018	105 008 070	100 639	300 436	5 085	6 070	272	314	(63 171)	349 645			
Bénéfice net pour la période	–	–	–	–	–	–	–	–	13 411	13 411		
Dividendes (note 13)	–	–	–	–	–	–	–	–	(9 451)	(9 451)		
Rémunération fondée sur des actions (note 15)	–	–	51	–	–	–	–	–	–	–	51	
Couvertures de flux de trésorerie, après impôt (note 9)	–	–	–	–	–	(1 727)	–	–	–	–	(1 727)	
Écarts de conversion	–	–	–	–	–	–	976	–	976	–	976	
Solde au 29 décembre 2018	105 008 070	100 639	300 487	5 085	6 070	(1 455)	1 290	(59 211)	352 905			

										Pour le trimestre clos le 30 décembre 2017		
	Nombre d'actions	Actions ordinaires	Surplus d'apport	Composante capitaux propres des débentures convertibles	Cumul du profit latent sur les régimes d'avantages du personnel	Cumul du profit (de la perte) sur les couvertures de flux de trésorerie	Cumul des écarts de conversion	Déficit	Total	\$	\$	\$
Solde au 30 septembre 2017	105 743 582	101 335	300 247	3 141	1 190	295	(192)	(71 860)	334 156			
Bénéfice net pour la période	–	–	–	–	–	–	–	–	20 216	20 216		
Dividendes (note 13)	–	–	–	–	–	–	–	–	(9 517)	(9 517)		
Rémunération fondée sur des actions (note 15)	–	–	34	–	–	–	–	–	–	–	34	
Couvertures de flux de trésorerie, après impôt (note 9)	–	–	–	–	–	(270)	–	–	–	–	(270)	
Écarts de conversion	–	–	–	–	–	–	–	102	–	–	102	
Solde au 30 décembre 2017	105 743 582	101 335	300 281	3 141	1 190	25	(90)	(61 161)	344 721			

Les notes afférentes aux présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités en font partie intégrante.

ROGERS SUGAR INC.

(non audité)

Tableaux intermédiaires consolidés résumés des flux de trésorerie
(en milliers de dollars)

	Pour les trimestres clos les	
	29 décembre 2018	30 décembre 2017
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Bénéfice net	13 411 \$	20 216 \$
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 5)	3 839	3 456
Amortissement des immobilisations incorporelles (note 5)	942	687
Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés comprise dans le coût des ventes	5 519	(4 753)
Charge d'impôt sur le résultat	4 929	7 465
Cotisations aux régimes de retraite	(1 713)	(1 862)
Charge de retraite	1 890	391
Charges financières nettes (note 6)	4 642	4 004
Rémunération fondée sur des actions réglée en titres de capitaux propres (note 15)	51	34
Rémunération fondée sur des actions réglée en trésorerie (note 15)	49	103
Profit résultant de la disposition d'immobilisations corporelles	(16)	–
Autres	4	7
	33 547	29 748
Variations des éléments suivants :		
Clients et autres débiteurs	1 436	14 635
Stocks	6 402	6 129
Charges payées d'avance	1 877	820
Fournisseurs et autres crébiteurs	(29 377)	(53 249)
Provisions	(26)	(79)
	(19 688)	(31 744)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	13 859	(1 996)
Intérêts payés	(5 947)	(5 135)
Impôt sur le résultat payé	(6 919)	(3 631)
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	993	(10 762)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Dividendes payés (note 13)	(9 451)	(9 517)
Diminution du découvert bancaire	(5 240)	–
Augmentation de la facilité de crédit renouvelable (note 10)	22 000	57 500
Paiement de frais de financement	–	(122)
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités de financement	7 309	47 861
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Regroupement d'entreprises, déduction faite de la trésorerie acquise (note 4)	–	(42 061)
Entrées d'immobilisations corporelles, après déduction du produit de la disposition	(3 226)	(2 955)
Entrées d'immobilisations incorporelles	(2)	(100)
Sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement	(3 228)	(45 116)
Incidence des variations du taux de change sur la trésorerie	319	68
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	5 393	(7 949)
Trésorerie à l'ouverture de la période	2 101	17 033
Trésorerie à la clôture de la période	7 494 \$	9 084 \$

Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie (note 16)

Les notes afférentes aux présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités en font partie intégrante.

ROGERS SUGAR INC.

1

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités
(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

1. Entité présentant l'information financière

Rogers Sugar Inc. (« Rogers » ou la « Société ») est une société domiciliée au Canada constituée sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Le siège social de Rogers est situé au 123, rue Rogers à Vancouver (Colombie-Britannique) V6B 3V2. Les états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités de Rogers pour les trimestres clos le 29 décembre 2018 et le 30 décembre 2017 comprennent les comptes de Rogers et des filiales qu'elle contrôle directement et indirectement, soit Lantic Inc. (« Lantic ») et L.B. Maple Treat Corporation (« LBMT ») (collectivement, la « Société »). Les activités principales de la Société consistent à raffiner, à empaqueter et à commercialiser le sucre et les produits de l'éable.

2. Mode de présentation et déclaration de conformité

a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités ont été préparés conformément à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*, selon les méthodes comptables appliquées par la Société dans ses plus récents états financiers consolidés annuels audités, sauf pour ce qui est de l'adoption des modifications de l'IFRS 2, de l'IFRS 15, de l'IFRIC 22 et des *Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2014-2016* comme il est décrit à la note 3 b). Certaines informations, particulièrement celles par voie de notes afférentes, qui sont normalement comprises dans les états financiers consolidés annuels audités préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »), ont été omises ou résumées. Les présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités ne comprennent donc pas toute l'information requise pour les états financiers consolidés annuels et, par conséquent, ils doivent être lus à la lumière des états financiers consolidés annuels audités et des notes afférentes établis pour l'exercice clos le 29 septembre 2018. Aucun audit ni examen des présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités trimestriels n'a été réalisé par les auditeurs externes de la Société et le conseil d'administration en a autorisé la publication le 31 janvier 2019.

b) Base d'évaluation

Les présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des éléments significatifs suivants des états consolidés résumés non audités de la situation financière :

- i) les instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur;
- ii) les droits à l'appréciation d'actions réglés en trésorerie et les unités d'actions liées à la performance réglées en trésorerie sont évalués à la juste valeur;
- iii) le passif au titre des prestations définies est comptabilisé comme étant le montant total net de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies, diminué du total de la juste valeur des actifs des régimes et des coûts des services passés non comptabilisés;

ROGERS SUGAR INC.

2

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités
(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

2. Mode de présentation et déclaration de conformité (suite)

- b) Base d'évaluation (suite)
 - iv) les actifs acquis et les passifs repris dans le cadre de regroupements d'entreprises sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition.

- c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités sont présentés en dollars canadiens, le dollar canadien étant la monnaie fonctionnelle de la Société. Toutes les informations financières présentées en dollars canadiens ont été arrondies au millier de dollars près, sauf indication contraire et pour les montants par action.

- d) Utilisation d'estimations et recours au jugement

L'établissement des présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables et sur la valeur comptable des actifs et des passifs, sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges de l'exercice en question.

Dans le cadre de l'établissement des présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités, les jugements importants posés par la direction dans l'application des méthodes comptables de la Société ainsi que les principales sources d'estimation relative à l'incertitude sont les mêmes que ceux appliqués et décrits dans les états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice clos le 29 septembre 2018.

3. Principales méthodes comptables

- a) Méthode de consolidation

- i) Filiales

Les états financiers consolidés comprennent la Société et la filiale qu'elle contrôle, à savoir Lantic Inc. (« Lantic ») et ses filiales, soit L.B. Maple Treat Corporation (« LBMTC »), 9020-2292 Québec Inc. (« Decacer ») et Highland Sugarworks Inc. (« Highland ») (les trois dernières sociétés ci-après collectivement désignées par « LBMT »). Le contrôle existe lorsque la Société est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date de prise de contrôle, jusqu'à la date de la perte de ce contrôle. Les conventions comptables des filiales ont été harmonisées avec celles de la Société.

3. Principales méthodes comptables (suite)

a) Méthode de consolidation (suite)

i) Filiales (suite)

Les soldes et les transactions intersociétés, ainsi que les profits et pertes latents qui découlent de transactions intersociétés, sont éliminés aux fins de l'établissement des états financiers consolidés.

b) Nouvelles normes et interprétations adoptées

Les principales méthodes comptables présentées dans les états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice clos le 29 septembre 2018 ont été appliquées uniformément lors de l'établissement des présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités, sauf pour ce qui suit.

i) IFRS 2, *Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions*

Le 20 juin 2016, l'IASB a publié les modifications apportées à l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, en vue de clarifier la manière selon laquelle certains types de transactions dont le paiement est fondé sur des actions doivent être comptabilisés. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. À des fins de simplification, les modifications peuvent être appliquées de manière prospective. L'application rétrospective ou anticipée est permise si l'information est disponible sans avoir recours à des connaissances a posteriori.

Les modifications fournissent des exigences relativement à la comptabilisation :

- des effets des conditions d'acquisition des droits et des conditions accessoires à l'acquisition des droits sur l'évaluation des paiements fondés sur des actions qui sont réglés en trésorerie;
- des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui comportent des modalités de règlement net concernant l'obligation légale relative aux retenues d'impôt à la source; et
- d'une modification des modalités qui a pour effet qu'une transaction dont le paiement est fondé sur des actions et qui est réglée en trésorerie est reclassee comme étant réglée en instruments de capitaux propres.

La Société a adopté les modifications apportées à l'IFRS 2 lors de l'établissement de ses états financiers intermédiaires consolidés de l'exercice ouvert le 30 septembre 2018. L'adoption des modifications n'a eu aucune incidence sur les états financiers intermédiaires consolidés.

ROGERS SUGAR INC.

4

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités
(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

3. Principales méthodes comptables (suite)

b) Nouvelles normes et interprétations adoptées (suite)

ii) IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*

Le 28 mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. L'IFRS 15 remplacera l'IAS 11, *Contrats de construction*, l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, l'IFRIC 13, *Programmes de fidélisation de la clientèle*, l'IFRIC 15, *Contrats de construction de biens immobiliers*, l'IFRIC 18, *Transferts d'actifs provenant de clients*, et la SIC-31, *Produits des activités ordinaires — opérations de troc impliquant des services de publicité*. La nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. L'application anticipée est autorisée.

La norme préconise un modèle unique qui s'applique aux contrats conclus avec des clients et deux méthodes de comptabilisation des produits des activités ordinaires : à un moment donné ou au fil du temps. Le modèle consiste en une analyse en cinq étapes des transactions axée sur les contrats et visant à déterminer si les produits des activités ordinaires sont comptabilisés et quel montant est comptabilisé. De nouveaux seuils ont été mis en place relativement aux estimations et aux jugements, ce qui pourrait avoir une incidence sur le montant des produits des activités ordinaires comptabilisés et/ou sur le moment de leur comptabilisation.

La nouvelle norme s'applique aux contrats conclus avec des clients. Elle ne s'applique pas aux contrats d'assurance, aux instruments financiers ou aux contrats de location, lesquels entrent dans le champ d'application d'autres IFRS.

La Société a adopté l'IFRS 15 lors de l'établissement de ses états financiers intermédiaires consolidés de l'exercice ouvert le 30 septembre 2018. L'adoption de la norme n'a eu aucune incidence sur les états financiers intermédiaires consolidés.

iii) IFRIC 22, *Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée*

Le 8 décembre 2016, l'IASB a publié l'interprétation IFRIC 22, *Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée*.

L'interprétation précise que la date de la transaction servant à déterminer le cours de change à appliquer lors de la comptabilisation initiale de l'actif, de la charge ou du produit connexe (ou d'une partie de ceux-ci) correspond à la date à laquelle la comptabilisation initiale par l'entité de l'actif ou du passif non monétaire au titre d'une contrepartie versée ou reçue par anticipation a eu lieu.

L'interprétation s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. L'application anticipée est permise.

ROGERS SUGAR INC.

5

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités
(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

3. Principales méthodes comptables (suite)

b) Nouvelles normes et interprétations adoptées (suite)

iii) IFRIC 22, *Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée* (suite)

La Société a adopté l'interprétation lors de l'établissement de ses états financiers intermédiaires consolidés de l'exercice ouvert le 30 septembre 2018. L'adoption de l'interprétation n'a eu aucune incidence sur les états financiers intermédiaires consolidés.

iv) *Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2014-2016*

Le 8 décembre 2016, l'IASB a publié des modifications à portée restreinte visant trois normes dans le cadre de son processus d'améliorations annuelles. Chacune de ces normes révisées comporte des dispositions transitoires et des dates de prise d'effet qui lui sont propres.

Les normes suivantes ont fait l'objet d'une révision.

- Suppression des exemptions périmées visant les nouveaux adoptants prévues par l'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*, s'appliquant aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.
- Clarification que le choix d'évaluer une entreprise associée ou une coentreprise à sa juste valeur aux termes de l'IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*, en ce qui a trait à une participation détenue directement, ou détenue indirectement par une société de capital-risque ou toute autre entité admissible, peut se faire en fonction de chaque participation. Les modifications s'appliquent de manière rétrospective aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

La Société a adopté ces modifications lors de l'établissement de ses états financiers intermédiaires consolidés de l'exercice ouvert le 30 septembre 2018. L'adoption des modifications n'a eu aucune incidence sur les états financiers intermédiaires consolidés.

c) Nouvelles normes et interprétations n'ayant pas encore été adoptées

Un certain nombre de nouvelles normes et de normes et interprétations modifiées ne s'appliquent pas encore au trimestre clos le 29 décembre 2018 et n'ont pas été appliquées lors de la préparation des présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités. Les nouvelles normes ainsi que les normes et interprétations modifiées faisant actuellement l'objet d'un examen sont les suivantes.

3. Principales méthodes comptables (suite)

c) Nouvelles normes et interprétations n'ayant pas encore été adoptées (suite)

i) IFRS 16, *Contrats de location*

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, *Contrats de location*. Cette nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. L'application anticipée est permise pour les entités qui adoptent également l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, à la date de l'adoption initiale de l'IFRS 16 ou qui l'ont adopté avant cette date. L'IFRS 16 remplacera l'IAS 17, *Contrats de location*.

Cette norme instaure un modèle unique de comptabilisation par le preneur et oblige ce dernier à comptabiliser les actifs et les passifs liés à tous les contrats de location d'une durée de plus de 12 mois, à moins que la valeur de l'actif sous-jacent soit faible. Le preneur est tenu de comptabiliser un actif au titre du droit d'utilisation représentant son droit d'utilisation de l'actif sous-jacent et une obligation locative qui représente son obligation d'effectuer des paiements locatifs.

Cette norme reprend en substance les exigences de comptabilisation pour le bailleur qui sont énoncées dans l'IAS 17, tout en exigeant de ce dernier qu'il présente des informations plus exhaustives. D'autres aspects du modèle de comptabilisation des contrats de location ont été touchés, y compris la définition d'un contrat de location. Des dispositions transitoires ont également été prévues.

La Société a l'intention d'adopter l'IFRS 16 lors de l'établissement de ses états financiers consolidés de l'exercice qui sera ouvert le 29 septembre 2019. La Société a commencé à analyser l'incidence de l'adoption de l'IFRS 16 et elle s'attend à ce qu'il soit nécessaire de comptabiliser à titre d'actifs et de passifs certains des contrats de location en vigueur. Toutefois, l'ampleur de l'incidence de l'adoption de la norme sur les états financiers consolidés de la Société n'a pas encore été quantifiée.

ii) IFRIC 23, *Incertitude relative aux traitements fiscaux*

Le 7 juin 2017, l'IASB a publié l'interprétation IFRIC 23, *Incertitude relativement aux traitements fiscaux*.

L'interprétation énonce les critères de comptabilisation des passifs et actifs d'impôt exigible et différé dans les cas où il existe des incertitudes relativement aux traitements fiscaux.

L'interprétation s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. L'application anticipée est autorisée.

ROGERS SUGAR INC.

7

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités
(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

3. Principales méthodes comptables (suite)

c) Nouvelles normes et interprétations n'ayant pas encore été adoptées (suite)

ii) IFRIC 23, *Incertitude relative aux traitements fiscaux* (suite)

L'interprétation exige d'une entité :

- qu'elle détermine si elle doit tenir compte de certains traitements fiscaux séparément ou s'ils devraient plutôt être regroupés, en fonction de la méthode offrant les meilleures prévisions quant au dénouement de l'incertitude;
- qu'elle comptabilise une incertitude relative au montant de l'impôt à payer (ou à recouvrer) s'il est probable qu'elle payera (ou recouvrera) un montant au titre de l'incertitude; et
- qu'elle évalue une incertitude fiscale en fonction du montant le plus probable ou de la valeur attendue, selon la méthode fournissant la meilleure prévision du montant à payer (à recouvrer).

La Société a l'intention d'adopter l'interprétation lors de l'établissement de ses états financiers consolidés de l'exercice qui sera ouvert le 29 septembre 2019. L'ampleur de l'incidence de l'adoption de l'interprétation n'a pas encore été établie.

iii) Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2015-2017

Le 12 décembre 2017, l'IASB a publié des modifications à portée restreinte visant trois normes dans le cadre de son processus d'améliorations annuelles.

Les modifications s'appliquent à compter du 1^{er} janvier 2019, l'application anticipée étant autorisée. Chacune de ces normes révisées comporte des dispositions transitoires qui lui sont propres.

Les normes suivantes ont fait l'objet d'une révision.

- IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, et IFRS 11, *Partenariats* – afin de clarifier la façon dont une entreprise comptabilise une hausse de sa participation dans une entreprise commune répondant à la définition d'entreprise;
- IAS 12, *Impôts sur le résultat* – afin de clarifier le fait que toutes les incidences fiscales liées aux dividendes sont comptabilisées de manière uniforme avec les transactions qui ont généré le bénéfice distribuable – par exemple, dans le résultat net, dans les autres éléments du résultat global ou dans les capitaux propres;
- IAS 23, *Coûts d'emprunt* – afin de clarifier le fait que les emprunts spécifiques, par exemple les fonds empruntés précisément pour financer la construction d'un actif admissible, sont transférés dans le portefeuille d'emprunt général une fois la construction de l'actif admissible achevée.

La Société a l'intention d'adopter ces modifications lors de l'établissement de ses états financiers consolidés de l'exercice qui sera ouvert le 29 septembre 2019. L'ampleur de l'incidence de l'adoption de l'interprétation n'a pas encore été établie.

ROGERS SUGAR INC.

8

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités
(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

3. Principales méthodes comptables (suite)

c) Nouvelles normes et interprétations n'ayant pas encore été adoptées (suite)

iv) Modifications des références au Cadre conceptuel dans les normes IFRS

Le 29 mars 2018, l'IASB a publié une version révisée du *Cadre conceptuel de l'information financière* (le « Cadre ») qui sous-tend les normes IFRS. De plus, l'IASB a mis à jour les références au Cadre figurant dans les normes IFRS en publiant le document *Modifications des références au Cadre conceptuel dans les normes IFRS* (les « Modifications »).

Les deux documents entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2020. L'application anticipée est autorisée.

La Société n'a pas l'intention d'adopter les Modifications lors de l'établissement de ses états financiers consolidés de l'exercice qui sera ouvert le 4 octobre 2020. L'ampleur de l'incidence de la modification n'a pas encore été établie.

4. Regroupements d'entreprises

Le 18 novembre 2017, la Société a acquis la totalité des actions émises et en circulation de Decacer en contrepartie d'un montant total de 43,0 millions de dollars (42,1 millions de dollars, déduction faite de la trésorerie acquise) (la « transaction relative à Decacer »). La Société a financé l'acquisition, y compris les coûts de la transaction, en effectuant un prélèvement sur la facilité de crédit modifiée de la Société de 265,0 millions de dollars (se reporter à la note 10, « Facilité de crédit renouvelable »).

Decacer est un important embouteilleur et distributeur de sirop d'érable de marque et de marque maison ainsi que de sucre d'érable établi à Dégelis, au Québec.

La Société a déterminé la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris en fonction de l'estimation provisoire la plus juste de la direction quant à leur juste valeur, après prise en compte de toutes les informations pertinentes disponibles à ce moment. À la date de présentation de l'information, la Société avait complété l'attribution du prix d'achat à l'égard des actifs nets identifiables et du goodwill et aucun ajustement n'y avait été apporté par rapport à celle présentée dans les états financiers consolidés annuels audités pour l'exercice clos le 29 septembre 2018.

ROGERS SUGAR INC.

9

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités
(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

5. Charges d'amortissement

Les charges d'amortissement ont été imputées aux états intermédiaires consolidés résumés non audités du résultat net et du résultat global de la façon suivante.

	Pour les trimestres clos les	
	29 décembre 2018	30 décembre 2017
	\$	\$
Amortissement des immobilisations corporelles		
Coût des ventes	3 707	3 348
Charges administratives et de vente	132	108
	3 839	3 456
Amortissement des immobilisations incorporelles		
Charges administratives et de vente	942	687
Charges d'amortissement totales	4 781	4 143

6. Produits financiers et charges financières

Les produits financiers et charges financières comptabilisés dans le bénéfice net sont les suivants.

	Pour les trimestres clos les	
	29 décembre 2018	30 décembre 2017
	\$	\$
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt (note 9)	98	135
Produits financiers	98	135
Charges d'intérêts sur les débentures convertibles subordonnées non garanties, y compris la charge de désactualisation de 200 \$ (119 \$ en 2017) (note 12)	2 087	1 698
Intérêts sur la facilité de crédit renouvelable	1 230	1 426
Amortissement des frais de financement différés	294	249
Autres charges d'intérêts	1 129	766
Charges financières	4 740	4 139
Charges financières nettes comptabilisées dans le bénéfice net	4 642	4 004

ROGERS SUGAR INC.

10

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités
(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

7. Liquidités soumises à des restrictions

Les liquidités soumises à des restrictions correspondent aux soldes pris en charge par la Société après avoir acquis la totalité des actions émises et en circulation de LBMTC.

Le 1^{er} décembre 2016, LBMTC a fait l'acquisition de la totalité des actions de catégorie A émises et en circulation de Grand Nord, contre une contrepartie en trésorerie de 7,0 millions de dollars (laquelle a été entiercée) payable en versements trimestriels et conditionnelle à l'atteinte de cibles mensuelles et annuelles en matière de volume des ventes réalisées auprès d'un client particulier au cours des périodes de douze mois qui seront closes les 30 novembre 2017 et 2018. La juste valeur de la contrepartie conditionnelle a été établie à 6,6 millions de dollars et a été calculée selon une prévision pondérée en fonction de la probabilité du paiement de la contrepartie conditionnelle et un taux d'actualisation de 3,45 %. Au 29 décembre 2018, la somme en trésorerie entiercée et la juste valeur de la contrepartie conditionnelle à payer se chiffraient à néant (0,8 million de dollars et 0,8 million de dollars au 29 septembre 2018, respectivement; 2,5 millions de dollars et 3,0 millions de dollars au 30 décembre 2017, respectivement) (se reporter à la note 11, « Autres passifs à long terme »).

8. Stocks

Au cours du trimestre considéré, les stocks comptabilisés dans le coût des ventes se sont chiffrés à 169,0 millions de dollars (167,6 millions de dollars au 30 décembre 2017).

9. Instruments financiers

Les informations concernant l'exposition aux risques, en particulier le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque lié aux actions, sont présentées dans les états financiers consolidés annuels de l'exercice clos le 29 septembre 2018. L'exposition aux risques de la Société n'a pas changé de façon importante au cours du trimestre clos le 29 décembre 2018.

Pour ce qui est des actifs et des passifs financiers évalués au coût amorti au 29 décembre 2018, la Société a déterminé que la valeur comptable de ses actifs et passifs financiers à court terme avoisinait la juste valeur de ceux-ci en raison des durées relativement courtes de ces instruments.

ROGERS SUGAR INC.

11

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités
(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

9. Instruments financiers (suite)

Le détail des profits ou des pertes inscrits au cours de l'exercice dans le cadre de l'évaluation à la valeur de marché de tous les instruments financiers dérivés en circulation et instruments dérivés incorporés en circulation à la clôture du trimestre est fourni ci-après. Les montants au titre des contrats à terme normalisés sur le sucre (lesquels contrats sont des instruments financiers dérivés) dans ce tableau sont présentés après compensation des marges de variation payées aux courtiers ou reçues de ces derniers à la clôture de la période considérée. Les contrats à terme normalisés sur le gaz naturel et sur le sucre ont été évalués à la valeur de marché au moyen des valeurs à la cote publiées pour ces marchandises, alors que les contrats de change à terme ont été évalués à la valeur de marché au moyen des taux publiés par l'institution financière constituant la contrepartie à ces contrats.

Les calculs de la juste valeur des contrats sur le gaz naturel, des contrats de change à terme et des swaps de taux d'intérêt comprennent un ajustement lié au risque de crédit de la Société ou de la contrepartie, selon le cas.

Le tableau qui suit présente la valeur comptable des instruments financiers dérivés de la Société au 29 décembre 2018, au 29 septembre 2018 et au 30 décembre 2017.

	Actifs financiers		Passifs financiers	
	Courants	Non courants	Courants	Non courants
	29 décembre 2018		29 décembre 2018	
Instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	\$	\$	\$	\$
Contrats à terme normalisés sur le sucre	150	-	-	113
Contrats de change à terme	-	-	1 545	926
Instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie efficaces				
Contrats à terme normalisés sur le gaz naturel	-	-	2 410	2 678
Swaps de taux d'intérêt	556	713	-	-
	706	713	3 955	3 717

ROGERS SUGAR INC.

12

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités
(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

9. Instruments financiers (suite)

	Actifs financiers		Passifs financiers		Actifs financiers		Passifs financiers	
	Courants	Non courants	Courants	Non courants	Courants	Non courants	Courants	Non courants
			29 septembre 2018				30 décembre 2017	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur par le biais du résultat net								
Contrats à terme normalisés sur le sucre	364	–	–	135	221	44	–	–
Contrats de change à terme	3 187	58	–	–	1 191	984	–	–
Dérivés incorporés	–	–	–	–	–	–	23	–
Instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie efficaces								
Contrats à terme normalisés sur le gaz naturel	–	–	1 847	2 585	–	–	3 735	2 231
Swaps de taux d'intérêt	460	2 014	–	–	35	1 404	–	–
	4 011	2 072	1 847	2 720	1 447	2 432	3 758	2 231

	Pour les trimestres clos les					
	Montant imputé au coût des ventes Profit (perte) latent(e)		Montant imputé aux produits financiers		Autres éléments du résultat global	
	29 décembre 2018	30 décembre 2017	29 décembre 2018	30 décembre 2017	29 décembre 2018	30 décembre 2017
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur par le biais du résultat net						
Contrats à terme normalisés sur le sucre	333	1 231	—	—	—	—
Contrats de change à terme	(3 484)	1 333	—	—	—	—
Dérivés incorporés	—	51	—	—	—	—
Instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie efficaces						
Contrats à terme normalisés sur le gaz naturel	389	883	—	—	(1 045)	(680)
Swaps de taux d'intérêt	—	—	98	135	(1 304)	313
	2 762	3 498	98	135	(2 349)	(367)

ROGERS SUGAR INC.

13

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités
(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

9. Instruments financiers (suite)

Le tableau qui suit présente un sommaire des composantes des instruments de couverture des autres éléments du résultat global de la Société au 29 décembre 2018 et au 30 décembre 2017.

	29 décembre 2018			30 décembre 2017		
	Contrats à terme normalisés sur le gaz naturel \$	Swaps de taux d'intérêt \$	Total \$	Contrats à terme normalisés sur le gaz naturel \$	Swaps de taux d'intérêt \$	Total \$
Solde d'ouverture des autres éléments du résultat global	(2 679)	3 049	370	(1 700)	2 101	401
Impôt sur le résultat	712	(810)	(98)	450	(556)	(106)
Solde d'ouverture des autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt sur le résultat	(1 967)	2 239	272	(1 250)	1 545	295
Variation de la juste valeur des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(657)	(1 205)	(1 862)	203	448	651
Montants reclassés dans le résultat net	(389)	(98)	(487)	(883)	(135)	(1 018)
Impôt sur le résultat	277	345	622	179	(82)	97
Solde de clôture des autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt sur le résultat	(2 736)	1 281	(1 455)	(1 751)	1 776	25

Pour le trimestre clos le 29 décembre 2018, les dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie étaient considérés comme pleinement efficaces et aucune partie inefficace n'a été comptabilisée dans le résultat net.

Les pertes nettes présentées dans le cumul des autres éléments du résultat global et devant être reclassées dans le résultat net au cours des douze prochains mois devraient être de l'ordre de 0,2 million de dollars.

ROGERS SUGAR INC.

14

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités
(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

10. Facilité de crédit renouvelable

Compte tenu de sa facilité de crédit renouvelable modifiée, de ses emprunts supplémentaires effectués en vertu de l'option accordéon et de ses emprunts supplémentaires effectués en vertu de l'option accordéon pour LBMT, la Société dispose d'un fonds de roulement totalisant 265,0 millions de dollars aux termes duquel elle peut emprunter des fonds au taux préférentiel, au TIOL ou au taux des acceptations bancaires, majoré de 20 à 250 points de base, si elle respecte certains ratios financiers.

Certains actifs de la Société, notamment des comptes clients, des stocks et des immobilisations corporelles, ont été donnés en garantie quant à la facilité de crédit renouvelable. Au 29 décembre 2018, des actifs de 393,1 millions de dollars ont été donnés en garantie (376,7 millions de dollars au 29 septembre 2018 et 390,4 millions de dollars au 30 décembre 2017).

La facilité de crédit renouvelable modifiée arrivera à échéance le 28 juin 2023.

Les montants suivants étaient impayés aux dates indiquées ci-après.

	29 décembre 2018	29 septembre 2018	30 décembre 2017
	\$	\$	\$
Montant impayé sur la facilité de crédit renouvelable			
Courant	34 000	12 000	87 500
Non courant	160 000	160 000	140 000
	194 000	172 000	227 500

Un montant de 160,0 millions de dollars est présenté comme étant non courant au 29 décembre 2018 étant donné que nous ne prévoyons pas l'acquitter au cours des douze prochains mois.

La valeur comptable de la facilité de crédit renouvelable avoisine la juste valeur de celle-ci, puisque les emprunts portent intérêt à des taux variables.

11. Autres passifs à long terme

	29 décembre 2018		29 septembre 2018		30 décembre 2017	
	Contrepartie conditionnelle à payer	Solde du prix d'achat à payer	Contrepartie conditionnelle à payer	Solde du prix d'achat à payer	Contrepartie conditionnelle à payer	Solde du prix d'achat à payer
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde d'ouverture	773	–	4 469	822	4 469	822
Charge de désactualisation	77	–	190	8	34	6
Écart de conversion		–	–	30	–	6
Paiement effectué	(850)	–	(3 886)	(860)	(1 461)	–
Solde de clôture – courant	–	–	773	–	3 042	834

ROGERS SUGAR INC.

15

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités
(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

12. Débentures convertibles subordonnées non garanties

Les débentures convertibles en circulation sont présentées dans le tableau suivant.

	29 décembre 2018	29 septembre 2018	30 décembre 2017
	\$	\$	\$
Courant			
Cinquième série	—	—	60 000
Total de la valeur nominale	—	—	60 000
Moins les frais de financement différés	—	—	(372)
Moins la composante capitaux propres	—	—	(1 188)
Charge de désactualisation liée à la composante capitaux propres	—	—	994
Valeur comptable – courant	—	—	59 434
Non courant			
Sixième série	57 500	57 500	57 500
Septième série	97 750	97 750	—
Total de la valeur nominale	155 250	155 250	57 500
Moins les frais de financement différés	(6 241)	(6 488)	(2 561)
Moins la composante capitaux propres	(6 930)	(6 930)	(2 638)
Charge de désactualisation liée à la composante capitaux propres	789	589	116
Valeur comptable – non courant	142 868	142 421	52 417
Total de la valeur comptable	142 868	142 421	111 851

Au 29 décembre 2018, la juste valeur des débentures de sixième et de septième séries s'établissait approximativement à 148,8 millions de dollars selon le cours de celles-ci.

ROGERS SUGAR INC.

16

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités
(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

13. Capital social et autres composantes des capitaux propres

Au 29 décembre 2018, un total de 105 008 070 actions ordinaires (105 008 070 au 29 septembre 2018 et 105 743 582 au 30 décembre 2017) étaient en circulation.

La Société a déclaré un dividende trimestriel de 0,09 \$ par action pour les trimestres clos le 29 décembre 2018 et le 30 décembre 2017. Ces dividendes se chiffrent comme suit.

	29 décembre 2018	30 décembre 2017
	\$	\$
Dividendes	9 451	9 517
	9 451	9 517

14. Bénéfice par action

Le rapprochement du bénéfice de base et du bénéfice dilué par action est le suivant.

	Pour les trimestres clos les	
	29 décembre 2018	30 décembre 2017
Bénéfice de base par action		
Bénéfice net	13 411 \$	20 216 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	105 008 070	105 743 582
Bénéfice de base par action	0,13 \$	0,19 \$
Bénéfice dilué par action		
Bénéfice net	13 411 \$	20 216 \$
Plus l'incidence des débentures convertibles subordonnées non garanties et des options sur actions	1 524	1 281
	14 935 \$	21 497 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation		
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (de base)	105 008 070	105 743 582
Plus l'incidence des débentures convertibles subordonnées non garanties et des options sur actions	18 006 457	15 465 602
	123 014 527	121 209 184
Bénéfice dilué par action	0,12 \$	0,18 \$

ROGERS SUGAR INC.

17

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités
(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

15. Rémunération fondée sur des actions

a) Rémunération fondée sur des actions réglée en titres de capitaux propres

La Société a réservé pour émission un total de 4 000 000 d'actions ordinaires (4 000 000 d'actions ordinaires au 29 septembre 2018 et 4 000 000 d'actions ordinaires au 30 décembre 2017) d'un prix égal au cours moyen des opérations effectuées pendant les cinq jours de bourse précédent la date d'attribution. Les options peuvent être exercées jusqu'à concurrence de 20 % des actions visées par les options par année, et ce, à partir de la date du premier anniversaire de l'attribution des options, et elles viendront à échéance après dix ans. Dans le cas d'une cessation d'emploi, d'une démission, d'un départ à la retraite, d'un décès ou d'une invalidité de longue durée, toutes les options sur les actions attribuées aux termes du régime d'options sur actions pour lesquelles les droits n'ont pas été acquis doivent faire l'objet d'une renonciation.

Le 3 décembre 2018, un total de 447 175 options sur actions ont été attribuées à certains hauts dirigeants à un prix de 5,58 \$ par action ordinaire.

Le 4 décembre 2017, un total de 1 065 322 options sur actions ont été attribuées à certains hauts dirigeants et cadres supérieurs à un prix de 6,23 \$ par action ordinaire. Au cours de l'exercice 2018, 60 000 options sur actions ont fait l'objet d'une renonciation par suite du départ d'un cadre supérieur.

La charge de rémunération est amortie sur le délai d'acquisition des droits sur les actions correspondantes visées par les options, et elle est constatée dans les charges administratives et de vente, avec un crédit compensatoire inscrit au surplus d'apport. La Société a comptabilisé une charge de 51 \$ pour le trimestre clos le 29 décembre 2018 (34 \$ au 30 décembre 2017).

Le tableau suivant présente un sommaire du régime d'options sur actions en date du 29 décembre 2018.

Prix d'exercice par option	Nombre d'options en circulation au 29 septembre 2018	Options attribuées durant la période	Options exercées durant la période	Options ayant fait l'objet d'une renonciation durant la période	Nombre d'options en circulation au 29 décembre 2018	Durée de vie résiduelle moyenne pondérée	Nombre d'options pouvant être exercées
4,59 \$	830 000	–	–	–	830 000	6,40	490 000
5,58 \$	–	447 175	–	–	447 175	9,93	–
5,61 \$	80 000	–	–	–	80 000	3,22	80 000
6,23 \$	1 005 322	–	–	–	1 005 322	8,93	201 064
6,51 \$	360 000	–	–	–	360 000	7,93	144 000
	2 275 322	447 175	–	–	2 722 497	s. o.	915 064

ROGERS SUGAR INC.

18

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités
(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

15. Rémunération fondée sur des actions (suite)

a) Rémunération fondée sur des actions réglée en titres de capitaux propres (suite)

Le nombre d'options en circulation détenues par les principaux dirigeants s'élevait à 2 102 497 au 29 décembre 2018 et à 1 655 322 au 29 septembre 2018 (se reporter à la note 17, « Principaux dirigeants »).

Les justes valeurs, aux dates d'évaluation, ont été déterminées à l'aide du modèle d'évaluation d'options Black-Scholes. La volatilité attendue est évaluée en tenant compte de la volatilité historique moyenne du prix des actions. Les données utilisées pour évaluer les justes valeurs des attributions dans le cadre des régimes de paiements fondés sur des actions au cours du premier trimestre de l'exercice 2019 sont les suivantes.

Total de la juste valeur des options	141 \$
Prix de l'action	5,75 \$
Prix d'exercice	5,58 \$
Volatilité attendue (volatilité moyenne pondérée)	15,688 % à 17,066 %
Durée de vie de l'option (durée de vie moyenne pondérée attendue)	de 4 à 6 ans
Dividendes attendus	6,26 %
Taux d'intérêt sans risque moyen pondéré (fondé sur les obligations d'État)	de 1,842 % à 1,853 %

b) Rémunération fondée sur des actions réglée en trésorerie

i) Droits à l'appréciation d'actions

La charge de rémunération est amortie sur le délai d'acquisition des droits sur les actions correspondantes visées par les options, et elle est constatée dans les charges administratives et de vente, un crédit compensatoire étant inscrit au passif. La Société a comptabilisé un profit résultant de la variation de la juste valeur de 1 \$ pour le trimestre clos le 29 décembre 2018 (charge de 3 \$ pour l'exercice clos le 30 décembre 2017). Au 29 décembre 2018, le passif lié aux droits à l'appréciation d'actions s'élevait à 9 \$ (10 \$ au 30 septembre 2017 et 19 \$ au 30 décembre 2017).

Le tableau suivant présente un sommaire du régime de droits à l'appréciation d'actions en date du 29 décembre 2018.

Prix par unité	Nombre d'options en circulation au 29 septembre 2018	Options attribuées durant la période	Options exercées durant la période	Options ayant fait l'objet d'une renonciation durant la période	Nombre d'options en circulation au 29 décembre 2018	Nombre d'options pouvant être exercées
6,51 \$	125 000	-	-	-	125 000	50 000

ROGERS SUGAR INC.

19

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités
(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

15. Rémunération fondée sur des actions (suite)

b) Rémunération fondée sur des actions réglée en trésorerie (suite)

i) Droits à l'appréciation d'actions (suite)

Les justes valeurs, aux dates d'évaluations, ont été déterminées à l'aide du modèle d'évaluation d'options Black-Scholes. La volatilité attendue est évaluée en tenant compte de la volatilité historique moyenne du prix des actions. Les données utilisées pour évaluer les justes valeurs des droits à l'appréciation d'actions pour le premier trimestre de l'exercice 2018 sont les suivantes.

Options attribuées le 5 décembre 2016	Date d'attribution	Évaluation en date du 29 décembre 2018
Total de la juste valeur des droits à l'appréciation d'actions	53 \$	12 \$
Prix de l'action	6,63 \$	5,40 \$
Prix d'exercice	6,51 \$	6,51 \$
Volatilité attendue (volatilité moyenne pondérée)	de 16,520 % à 18,670 %	de 15,488 % à 16,510 %
Durée de vie des options (durée de vie moyenne pondérée attendue)	de 2 à 6 ans	de 4 à 8 ans
Dividendes attendus	5,43 %	6,67 %
Taux d'intérêt sans risque moyen pondéré (fondé sur les obligations d'Etat)	de 0,740 % à 1,160 %	1,840 % à 1,890 %

La volatilité attendue reflète l'hypothèse à l'effet que la volatilité historique sur une période similaire à celle de la durée de vie des droits à l'appréciation d'actions est une indication des tendances à venir, ce qui peut ne pas nécessairement représenter l'issuée réelle.

ii) Unités d'actions liées à la performance (« UAP »)

Le 3 décembre 2018, un total de 290 448 UAP ont été attribuées à certains hauts dirigeants et cadres supérieurs à un prix de 5,58 \$ par action ordinaire. Les droits inhérents à ces UAP deviendront acquis à la fin du cycle de performance 2019-2021, en fonction de l'atteinte des cibles de rendement total pour l'actionnaire fixées par le comité des ressources humaines et de la rémunération et du conseil d'administration de la Société. À la fin d'un cycle de performance, le conseil d'administration de la Société déterminera, et seulement si des conditions financières figurant parmi les conditions d'acquisition, en même temps que la publication des résultats financiers et/ou d'exploitation de la Société pour l'exercice clos à la fin du cycle de performance, si les conditions d'acquisition des droits inhérents aux UAP attribuées à un participant relativement à ce cycle de performance ont été remplies. En fonction du degré de réalisation des conditions d'acquisition, entre 0 % et 200 % des droits inhérents aux UAP deviendront acquis.

Le conseil d'administration de la Société peut, à sa discrétion, déterminer que la totalité ou une partie des droits inhérents aux UAP attribuées à un participant dont les conditions n'ont pas été respectées seront acquis par ce participant.

ROGERS SUGAR INC.

20

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités
(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

15. Rémunération fondée sur des actions (suite)

b) Rémunération fondée sur des actions réglée en trésorerie (suite)

ii) Unités d'actions liées à la performance (« UAP ») (suite)

La valeur du paiement à faire à chaque participant correspondra au produit des éléments suivants : le nombre d'UAP attribuées au participant dont les droits ont été acquis, multiplié par le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires à la Bourse de Toronto (la « TSX ») pour les cinq jours de bourse qui précèdent immédiatement le jour où la Société aura versé la valeur au participant aux termes du régime d'UAP et cette date ne sera en aucun cas ultérieure au 31 décembre de la troisième année civile qui suit l'année civile au cours de laquelle les UAP ont été attribuées.

Au cours du premier trimestre de l'exercice 2018, 224 761 UAP au total ont été attribuées à des hauts dirigeants à un prix de 6,31 \$ par action ordinaire. Les droits inhérents à ces actions deviendront acquis à la fin du cycle de performance 2018-2020. De plus, un total de 14 167 UAP ont été attribuées à un prix moyen pondéré de 5,87 \$ l'action par suite des versements trimestriels des dividendes depuis l'émission initiale des actions, compte tenu du fait que les participants touchent également aux équivalents de dividendes sous forme d'UAP.

Une charge de 50 \$ a été comptabilisée pour la période close le 29 décembre 2018 (100 \$ au 30 décembre 2017) dans les charges administratives et de vente. Au 29 décembre 2018, le passif lié aux UAP s'élevait à 50 \$ (néant au 29 septembre 2018 et 100 \$ au 30 décembre 2017).

Le tableau suivant présente un sommaire du régime d'UAP en date du 29 décembre 2018.

Cycle de performance	Nombre d'options en circulation au 29 septembre 2018	Options attribuées durant la période	Options exercées durant la période	Options ayant fait l'objet d'une renonciation durant la période	Nombre d'options en circulation au 29 décembre 2018
2018-2020	235 052	3 876	-	-	238 928
2019-2021	-	290 448	-	-	290 448
	235 052	294 324	-	-	529 376

16. Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

	29 décembre 2018	30 décembre 2017	29 septembre 2018	30 septembre 2017
	\$	\$	\$	\$
Transactions sans effet de trésorerie				
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles incluses dans les fournisseurs et autres crébiteurs	3 223	1 598	1 041	247

ROGERS SUGAR INC.

21

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités
(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

17. Principaux dirigeants

Les membres du conseil d'administration ainsi que le président et tous les vice-présidents sont réputés être les principaux dirigeants de la Société. Le tableau suivant fait état de la charge de rémunération des principaux dirigeants.

	Pour les trimestres clos les	
	29 décembre 2018	30 décembre 2017
Salaires et avantages à court terme	\$ 685	\$ 656
Jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration	193	230
Avantages postérieurs à l'emploi	37	35
Rémunération fondée sur des actions	100	137
	1 015	1 058

De plus amples renseignements sur la rémunération de chacun des administrateurs sont fournis dans la circulaire de sollicitation de procurations annuelle de la direction.

18. Charges liées au personnel

	Pour les trimestres clos les	
	29 décembre 2018	30 décembre 2017
Salaires et avantages du personnel	\$ 22 770	\$ 21 882
Charges (produits) lié(e)s aux régimes à prestations définies ¹⁾	1 136	(368)
Charges liées aux régimes à cotisations définies	754	759
Rémunération fondée sur des actions	100	137
	24 760	22 410

1) Le 16 octobre 2017, l'Alberta Treasury Board and Finance a approuvé une modification au régime horaire de l'Alberta qui a entraîné l'élimination de la réserve pour suppléments futurs et des revenus de placement cumulatifs connexes, à compter du 1^{er} janvier 2017. Par conséquent, un revenu de retraite de 1,5 million de dollars a été comptabilisé au cours du premier trimestre de l'exercice 2018.

Les charges liées au personnel ont été passées en charges dans les états intermédiaires consolidés résumés non audités du résultat net et inscrites à l'actif des états intermédiaires consolidés résumés non audités de la situation financière de la façon suivante.

	Pour les trimestres clos les	
	29 décembre 2018	30 décembre 2017
Coût des ventes	\$ 20 425	\$ 17 607
Charges administratives et de vente	3 855	4 333
Frais de distribution	382	357
	24 662	22 297
Immobilisations corporelles	98	113
	24 760	22 410

ROGERS SUGAR INC.

22

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités
(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

19. Informations sectorielles

La Société compte deux secteurs d'exploitation à présenter, soit les secteurs du sucre et des produits de l'érable. La principale activité du secteur du sucre consiste à raffiner, empaqueter et commercialiser les produits du sucre. Le secteur des produits de l'érable transforme du sirop d'érythritol pur et fabrique des produits dérivés de l'érythritol. Les secteurs à présenter sont gérés de façon indépendante, puisqu'ils requièrent des données, des technologies et des ressources financières différentes. La performance est évaluée en fonction des marges brutes et du résultat des activités d'exploitation des secteurs. Ces mesures sont incluses dans les rapports de gestion internes examinés par le président et chef de la direction de la Société, et la direction est d'avis que ces informations sont les plus pertinentes pour évaluer les résultats sectoriels.

Les transactions intervenues entre les secteurs à présenter comprennent les intérêts à recevoir (à payer) qui sont éliminés au moment de la consolidation.

Pour le trimestre clos le 29 décembre 2018				
	Secteur du sucre	Secteur des produits de l'érable	Siège social et éliminations	Total
Produits	\$ 151 139	\$ 54 883	\$ -	\$ 206 022
Coût des ventes	121 787	49 686	-	171 473
Marge brute	29 352	5 197	-	34 549
Amortissements	3 491	1 290	-	4 781
Résultat des activités d'exploitation	21 406	1 892	(316)	22 982
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles	4 533	1 745	-	6 278

Pour le trimestre clos le 29 décembre 2018				
	Secteur du sucre	Secteur des produits de l'érable	Siège social et éliminations	Total
Total des actifs	\$ 765 327	\$ 262 947	\$ (165 104)	\$ 863 170
Total des passifs	(917 447)	(220 021)	627 203	(510 265)

Pour le trimestre clos le 30 décembre 2017				
	Secteur du sucre	Secteur des produits de l'érable	Siège social et éliminations	Total
Produits	\$ 155 764	\$ 49 119	\$ -	\$ 204 883
Coût des ventes	119 737	42 033	-	161 770
Marge brute	36 027	7 086	-	43 113
Amortissements	3 220	923	-	4 143
Résultat des activités d'exploitation	28 972	3 041	(328)	31 685
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles	4 242	164	-	4 406

ROGERS SUGAR INC.

23

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités
(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

19. Informations sectorielles (suite)

	Pour le trimestre clos le 30 décembre 2017			
	Secteur du sucre	Secteur des produits de l'érable	Siège social et éliminations	Total
	\$	\$	\$	\$
Total des actifs	756 225	264 728	(164 545)	856 408
Total des passifs	(919 450)	(221 871)	629 634	(511 687)

Les produits proviennent de clients situés dans les zones géographiques suivantes.

	Pour les trimestres clos les	
	29 décembre 2018	30 décembre 2017
	\$	\$
Canada	152 948	156 795
États-Unis	29 501	29 712
Europe	12 559	9 596
Autres	11 014	8 780
	206 022	204 883